

Cfdt:

Réponses à emporter

#RéponsesàEmporter

Pouvoir d'achat

La défense de votre pouvoir d'achat,
un enjeu prioritaire pour la CFDT !

C'est quoi défendre le pouvoir d'achat ?

- **Garantir une juste rémunération** pour tous les travailleurs et les travailleuses que vous soyez agentes ou agents du public ou salarié-es du privé dans le respect du principe « à travail égal, salaire égal » ;
- **Partager de manière équitable** la valeur créée dans l'entreprise ;
- **Garantir son niveau** par des mécanismes de solidarité ;
- **Limiter les dépenses contraintes** (aussi appelées « dépenses pré-engagées » ou « incompressibles ») ;
- **Réduire les dépenses énergétiques.**

Une juste rémunération, c'est quoi ?

Une juste rémunération du travail doit correspondre à **la contribution des travailleurs et travailleuses à la création de la richesse** dans les entreprises ou dans les administrations.

POUR LA CFDT

Une rémunération équitable exige un partage équitable de la valeur créée dans l'entreprise entre investissement et rémunération des salarié-es. C'est le rôle de la négociation d'entreprise de trouver le meilleur compromis sur cette répartition.

...

Réponses à emporter

Comment garantir le pouvoir d'achat par la solidarité ?

Il est nécessaire d'avoir une **politique de redistribution pour défendre le pouvoir d'achat des plus vulnérables**, améliorer leurs conditions de vie et réduire les inégalités. **C'est pourquoi la CFDT revendique la revalorisation des minima sociaux** ce qui implique aussi de garantir l'effectivité des droits, l'accès à l'information et à un accompagnement individuel adapté.

C'est quoi les dépenses contraintes ?

Le loyer, ou le remboursement du crédit immobilier, les factures d'eau, d'électricité, les cotisations des assurances, l'abonnement téléphonique, l'accès à internet sont des dépenses contraintes dont les ménages doivent s'acquitter chaque mois.

À quoi est due essentiellement l'augmentation des dépenses contraintes ?

La hausse des dépenses contraintes est essentiellement liée au logement (loyers, remboursements d'emprunts, assurances, internet, etc.), qui représente **en moyenne 70 % du budget des ménages**.

Vos représentants du personnel (dans votre entreprise ou votre administration) **sont vos interlocuteurs sur les questions de logement, n'hésitez pas à les questionner.**

Des instances dédiées, comme la Cial ou les Commissions consultatives de la Fonction publique, traitent ces problématiques et vous proposent des solutions en lien avec les acteurs du secteur comme Action logement.

Pourquoi, les dépenses énergétiques ont-elles augmenté ?

Les prix du gaz, des carburants et de l'électricité ont fortement augmenté depuis la fin des confinements. Les ménages sont impactés de manière différenciée, selon leurs contrats (tarif réglementé, prix fixe ou non), selon leurs contraintes et leurs consommations énergétiques (logement bien isolé ou non, éloignement du domicile des lieux de travail et de vie sociale, etc.) et selon leurs revenus. **À la suite de cette hausse des prix, qui s'élève à 5,8 % sur un an, l'État a voté des mesures de pouvoir d'achat.**

Réponses à emporter

Quelles sont ces mesures ?

- Une « **prime carburants** » (30 centimes par litre en septembre et octobre 2022), qui bénéficie proportionnellement davantage aux plus aisés, car ce sont les plus gros rouleurs – et pas pour des raisons professionnelles.
- La **prolongation du bouclier tarifaire en 2023, qui plafonne les hausses à 15 % pour les factures de gaz et d'électricité** soumises au tarif réglementé. Cette mesure bénéficie davantage aux plus aisés, car ce sont les plus gros consommateurs d'énergie.
- Une **hausse de 3,5 % du point d'indice** pour les agentes et agents publics.
- Une **revalorisation anticipée de 4 % des minimas sociaux** (prime d'activité, RSA, AAH, bourses) et des pensions de retraite et d'invalidité de base. La hausse des loyers est plafonnée à 3,5 % pendant un an, soit le même niveau que la hausse des aides au logement.
- Une **aide exceptionnelle de 100 euros pour les bénéficiaires des minima sociaux pour la rentrée scolaire**, auxquels s'ajoutent 50 euros par enfant à charge.

Le mot de la CFDT

Toutes ces mesures ne sont pas complètement satisfaisantes pour la CFDT car elles ne permettent pas des hausses de salaires et n'apportent pas de réponses structurelles.

Certaines mesures vont entraîner des conséquences négatives pour les travailleurs. Ainsi, pérenniser et tripler la « prime de pouvoir d'achat » revient à inciter à substituer des primes aux augmentations salariales, qui, elles, ouvrent des droits futurs aux travailleurs en termes d'assurance-chômage, de retraite, etc. L'enjeu fondamental de la juste répartition de la richesse créée dans l'entreprise est également absent des lois de cet été, tout comme la question de la solidarité fiscale, avec le rejet de la contribution exceptionnelle des plus hauts revenus.

La CFDT regrette ces choix, ainsi que celui de la diminution des cotisations patronales et de la défiscalisation des heures supplémentaires, qui vont peser sur les ressources de l'État et nos capacités de financement de la protection sociale.

La CFDT revendique qu'il y ait une conditionnalité d'accès aux aides aux entreprises, dans les branches qui affichent des minima sous le Smic faute d'une réelle volonté des organisations patronales de négocier sur les salaires.

La CFDT revendique également un meilleur partage de la richesse, au travers de leviers tels que la participation, l'intéressement, etc.

[CFDT.FR](https://www.cfdt.fr)

 @CFDT

 /la.CFDT

 @cfdt_officiel

 CFDT

REJOIGNEZ-NOUS

CFDT.FR/ADHESION

